

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 18 avril 2017 à 18h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Claude Simard	Lucie Fréchette
Denise Lauzière	Ginette Moreau	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présente : Madame Suzanne Simard, Trésorière et Greffière-adjointe

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.04.16

**Ouverture de la séance extraordinaire du 18 avril 2017**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45, après avoir constaté le quorum.

La Greffière-adjointe dépose le rapport de réception dûment signé par les conseillers présents.

17.04.17

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2017**

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.
3. **Avis de motion**
  - 3.1 Règlement parapluie 2017.
  - 3.2 Règlement sur le rayon de protection des sources d'eau potable.
4. **Finance et administration.**
  - 4.1 Commandite course à relais – Soutien persévérance scolaire.
  - 4.2 Avenant – Services professionnels – Allen-Est.
  - 4.3 Achat pièces égout et aqueduc.
  - 4.4 Achat de produits de béton.
  - 4.5 Réception définitive des travaux – Rue Taylor.
  - 4.6 Achat d'un véhicule électrique – Premiers répondants.
  - 4.7 Achat d'une remorque pour signalisation.
5. **Adjudication de contrat**
  - 5.1 Services professionnels – Caserne.
  - 5.2 Construction – Caserne.
6. **Aménagement et urbanisme.**
  - 6.1 Permission d'installation de décoration pour le 150<sup>ième</sup>.
  - 6.2 Échange de terrains pour mesures de compensation – Milieux humides.
  - 6.3 Abrogé.

7. **Comité des travaux publics.**
  - 7.1 Programme de réhabilitation du réseau routier local.
  - 7.2 Demande au MTQ – Réduction de la vitesse sur Lewis Ouest.
  - 7.3 Abrogé.
  - 7.4 Demande feux pour piétons – intersection Foster et Lewis.
8. **Service du greffe**
  - 8.1 Autorisation de signature – Entente – Bornes de recharge électrique.
  - 8.2 Autorisation de signature – Entente promoteur – Dextradeur.
  - 8.3 Autorisation de signature – Actes notariés – Clinique.
9. Levée de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.

**Adopté**

17.04.18

**Avis de motion**

17.04.18.1

**Règlement d'emprunt Parapluie 17-901.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 573 700. \$ pour les dépenses en immobilisations suivantes :

- Module de jeux et drainage parc de la Caboose;
- Achat et installation de compteurs d'eau résidentiels et bâtiments municipaux;
- Bâtiment de service au Parc des Générations;
- Installation de panneaux d'affichage électronique;
- Déploiement de bornes de recharge électriques;
- Remplacement d'éléments aux jeux d'eau de la plage;
- Amélioration des équipements de parcs;
- Reconfiguration d'une partie de la rue Cour.

17.04.18.2

**Règlement sur le rayon de protection des sources d'eau potable.**

Madame Ginette Moreau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sur le rayon de protection des sources d'eau potable sera adopté.

17.04.19

**Finance et administration**

17.04.19.1

**Commandite course à relais – Soutien en persévérance scolaire.**

ATTENDU QUE, Le 23 septembre 2017 se tiendra la Course à relais pour la Fondation Christian Vachon, laquelle a pour but d'amasser des fonds pour la persévérance scolaire;

ATTENDU QU' Une équipe représentant la Ville de Waterloo désire participer à cette course, dont les participants sont : Yves Gagnon, Louis Verhoef, Sébastien Richer, Philippe St-Denis, Linda Larivée et Éric Sévigny;

ATTENDU QUE Chaque équipe, pour participer à l'événement, doit amasser un minimum de 600\$ pour la Fondation.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 600 \$ à l'équipe de coureurs qui participera, le 23 septembre prochain à la course à relais pour la Fondation Christian Vachon.

**Adopté**

#### 17.04.19.2

#### **Avenant – Services professionnels – Allen-Est/Allen-Ouest.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 17.03.9.4, passée le 1<sup>er</sup> mars 2017, a mandaté St-Georges Structures et Civil afin de réaliser les plans et devis pour la réfection de la rue Allen Est pour un montant de 13 682,03\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE La Ville désire également procéder à la réfection de la rue Allen Ouest et d'apporter une modification à sa configuration;

ATTENDU QU' Une demande de permission de voirie devra être acheminée au MTMDET, et que ceux-ci auront besoin de plans et devis détaillés pour en faire l'étude pour approbation.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de services de St-Georges Structures et Civil au montant de 9 198,00\$ toutes taxes incluses pour la préparation des plans et devis pour la rue Allen Ouest entre les rues Foster et Western.

**Adopté**

#### 17.04.19.3

#### **Achat de pièces d'égout et d'aqueduc.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo procédera à la réfection de la chaussée de plusieurs rues;

ATTENDU QU' Il est nécessaire de remplacer et/ou d'ajouter certaines pièces d'égout et d'aqueduc sur ces tronçons de rues;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a demandé des soumissions par invitation à certains détaillants de pièces d'aqueduc et d'égout, à savoir :

- Huot Inc 28 125,18\$ taxes incl.
- JU Houle 26 268,49\$ taxes incl.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Claude Simard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de JU Houle inc. au montant de 26 268,49 taxes incluses, pour l'achat de pièces d'aqueduc et d'égout pour la réfection de la chaussée de plusieurs rues.

**Adopté**

#### 17.04.19.4

#### **Achat de produits de béton.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo procédera à la réfection de la chaussée de plusieurs rues;

ATTENDU QU' Il est nécessaire d'ajouter certains regards et capteurs d'eau sur ces tronçons de rues;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics demande des soumissions à tous les ans aux différents détaillants de produits de béton;

ATTENDU QUE, Cette année, le plus bas soumissionnaire pour les produits de béton est Les Industries de Ciment La Guadeloupe inc.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Les produits de ciment La Guadeloupe inc. au montant de 7 457,98\$ toutes taxes incluses pour l'achat de regards et de capteurs d'eau, pour la réfection de la chaussée de plusieurs rues.

**Adopté**

#### 17.04.19.5

#### **Réception définitive des travaux – Rue Taylor.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 3 août 2015, a mandaté la compagnie TGC inc. afin d'effectuer les travaux de reconstruction de la rue Taylor pour un montant de 1 487 985.18 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 14 décembre 2015, les montants dus eu égard à ce contrat avaient été approuvés pour paiement et que seul, un montant de 47 047.09\$ avant taxes, soit un montant de 54 092.39\$, taxes incluses restait due jusqu'à la réception définitive des travaux;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte de procéder au paiement final soit du montant de 54 092.39 \$ incluant les taxes applicables, approuvant ainsi la réception définitive de ces travaux.

**Adopté**

#### 17.04.19.6

#### **Véhicule électrique pour les premiers répondants.**

ATTENDU QUE Le Conseil municipal désire continuer à remplacer sa flotte municipale utilisant les hydrocarbures par une énergie renouvelable; ;

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de Premiers répondants;

ATTENDU QUE Le Directeur du service de sécurité est allé en appel d'offres sur invitation auprès de 3 concessionnaires pour des soumissions de véhicules et aux termes de laquelle un seul concessionnaire a soumissionné, savoir :

- Kia Sherbrooke, qui a soumis un montant de 45 932.51\$, taxes incluses pour un véhicule Kia Soul 2017;

ATTENDU QUE Le coût réel du véhicule doit être réduit du rabais du concessionnaire au montant de 8 000\$ et la TVQ, soit 3 985.01\$, qui sera payé directement à la SAAQ.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat du véhicule électrique Kia Soul 2017 pour le service de premiers répondants pour un montant net de 33 947.50 \$ à être défrayé à même le fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

#### 17.04.19.7

#### **Achat d'une remorque pour signalisation.**

ATTENDU QUE Les cols bleus du service des travaux publics réalisent plusieurs chantiers de construction sur nos rues et que pour ce faire, ils doivent y installer une signalisation adéquate afin de bien informer les usagers de la route, ainsi que pour un travail sécuritaire;

ATTENDU QUE Présentement, toute la signalisation se trouve dans un entrepôt et qu'à chaque ouverture de chantier, les cols bleus doivent aller chercher la

signalisation nécessaire, faire les modifications à ladite signalisation temporaire selon leurs besoins du moment;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a fait certaines modifications à son système de signalisation afin de le rendre plus souple, versatile et facilement adaptable;

ATTENDU QUE Pour optimiser le nouveau système de signalisation, le service des travaux publics désire acheter une remorque afin d'y entreposer ladite signalisation et que celle-ci soit toujours prête à l'utilisation, qu'importe le travail à faire;

ATTENDU QUE Ces modifications apporteront des économies du fait qu'elle sera plus flexible, alors moins de panneaux, moins de supports, moins endommagés par un transport inadéquat et moins de temps de manutention par les cols bleus avant et après chaque chantier;

ATTENDU QU' Une vérification a été faite sur les sites spécialisés en vente d'équipements usagés et qu'il n'y avait pas d'économie significative à faire en achetant une telle remorque;

ATTENDU QU' Une demande de soumission sur invitation a été faite à deux dépositaires de remorques, à savoir :

- Remorques Gator 4 733,52\$
- Roulottes Lupien 8 047,10\$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission de Remorques Gator au montant de 4 733,52\$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une remorque à signalisation.

**Adopté**

17.04.20

### **Adjudication de contrat**

17.04.20.1

#### **Services professionnels en architecture - Caserne.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a prévu transformer un bâtiment industriel en caserne de pompiers ;

ATTENDU QUE Le Directeur général de la Ville est allé en appel d'offres par le biais de SEAO afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels en architecture en vue desdits travaux de transformation;

ATTENDU QU' Quatre (4) firmes ont commandé les documents d'appel d'offre, savoir :

- Caroline Denommée, architecte;
- Construction Majestyc Inc.;
- Favreau Blais associés architectes;
- Rubin et Rotman associés.

ATTENDU QUE Le comité d'analyse de soumission a recommandé de confier le contrat de services professionnels à Caroline Denommée, architecte pour un montant de 89 450.55 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal octroie à Caroline Denommée, architecte, le contrat de services professionnels en architecture, pour la surveillance des travaux pour la modification d'un bâtiment industriel qui sera converti en caserne de pompiers pour un montant de 89 450.55 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 17.04.20.2

#### **Transformation bâtiment service des incendies**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a prévu transformer un bâtiment industriel en caserne de pompiers ;

ATTENDU QUE Le Directeur général de la Ville est allé en appel d'offres par le biais de SEAO afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de transformation du bâtiment existant pour le service des incendies;

ATTENDU QU' Sept (7) soumissions ont été reçues à savoir :

- Construction Gératek Ltée pour un montant de 2 031 311.15\$
- Comco pour un montant de 1 956 863.39\$
- Gestion et construction Girel pour un montant de 2 011 219.83\$
- Construction GCP pour un montant de 1 994 600\$
- Marieville construction pour un montant de 1 922 592\$
- Construction Majestyc pour un montant de 1 996 321.80\$
- Groupe Gagné construction pour un montant de 1 925 325\$
- Construction Blanchard & frères pour un montant de 2 138 222.33\$.

ATTENDU QUE Tous ces montants sont avant taxes;

ATTENDU QUE Suite à l'analyse des soumissions et aux résultats obtenus, la Ville de Waterloo a décidé d'y ajouter les options 2 & 3. Caroline Dénommée, architecte, recommande le plus bas soumissionnaire conforme soit Marieville construction pour un montant 2 257 639.90\$ taxes incluses incluant les options 2 & 3 du formulaire de soumission;

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal octroie à Marieville construction, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de transformation du bâtiment pour le service des incendies pour un montant de 2 257 639.90\$ taxes incluses incluant les options 2 & 3 du formulaire de soumission. Le début des travaux est conditionnel à l'approbation du Ministre.

**Adopté**

17.04.21

**Aménagement et urbanisme**

17.04.21.1

**Permission d'installation de décoration pour le 150<sup>ième</sup>.**

ATTENDU QUE Waterloo célèbre, en 2017, son 150<sup>ième</sup> anniversaire;

ATTENDU QUE La question de l'affichage est régie par le service d'urbanisme et qu'il nécessite généralement un permis;

ATTENDU QUE Tout citoyen qui désire afficher une décoration figurant le logo officiel du 150<sup>ième</sup> peut le faire, sans permis.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la vente et l'installation du logo du 150<sup>ième</sup>, sans avoir à obtenir de permis. Il est entendu que cette décoration devra être retirée au plus tard, le 31 décembre 2017.

**Adopté**

17.04.21.2

**Échange de terrains pour mesures de compensation – Milieux humides.**

ATTENDU QU' En septembre 2016, J.R. Environnement et Environnement LCL inc. ont été mandatés par M. Réjean Gince, pour le compte de Gestions Karélimax inc. (maintenant Gestions Immobilière Réjean Gince) afin d'effectuer une étude biologique sur une propriété située sur le territoire de Waterloo, portant le numéro de lot 4 162 517;

ATTENDU QUE Ce lot contient une superficie de 3 686 m<sup>2</sup> de milieu humide constituée d'une saulaie et d'un marais;

ATTENDU QUE Ce lot 4 162 517 a été acquis en prévision d'y ériger un développement résidentiel et commercial;

ATTENDU QUE Ce promoteur désire conclure avec les instances municipales de mesures de compensation afin de combler les pertes résiduelles jugées inévitables, en procédant à un échange de terrain en considérant la superficie et les fonctions écologiques perdues;



ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est propriétaire d'un lot numéroté 4 162 934 dont une partie contient une valeur économique ajoutée qui pourrait faire l'objet d'un échange avec M. Gince pour fins de compensation;

ATTENDU QUE Cet échange comporte également un aspect pécuniaire par l'engagement de Groupe Immobilier Réjean Gince à collaborer financièrement à l'amélioration du Parc la Caboose, lequel est situé à proximité du projet résidentiel.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de procéder à l'échange d'une superficie de 9 215 m<sup>2</sup> du lot 4 162 934 à remettre à Groupe Immobilier Réjean Gince en contrepartie d'une contribution financière de 10 000.\$ et une valeur de 10 000.\$ en services dans l'amélioration du Parc de la Caboose.

Cet échange constituant une mesure de compensation afin de permettre le remblai de 3 686 m<sup>2</sup> de milieu humide sur le lot 4 162 517 pour l'édification d'un projet domiciliaire.

**Adopté**

## 17.04.22

### **Comité des travaux publics**

#### 17.04.22.1

#### **Programme de réhabilitation du réseau routier local.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE Ville de Waterloo désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE Les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**Adopté**

17.04.22.2

**Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports – Réduction de la vitesse permise.**

ATTENDU QUE Deux écoles sont situées sur la rue Lewis-Ouest et que cette dernière est une route provinciale, numérotée 243 et 241;

ATTENDU QUE Deux parcs longent également ladite artère, dont le Parc des Générations, très populaire auprès des jeunes et des adolescents;

ATTENDU QUE Cette rue est dotée de 3 traverses piétonnières et d'une traverse de piste cyclable;

ATTENDU QUE La rue Lewis-Ouest a été identifiée comme corridor actif/scolaire pour les marcheurs dans le Plan de développement durable.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande au MTMDET de procéder à l'installation de panneaux indiquant la limite de vitesse à 30 KM/H sur toute la rue Lewis-Ouest.

**Adopté**

17.04.22.4

**Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports – Feux pour piétons – Intersection Lewis/Foster.**

ATTENDU QUE Les feux de circulation à l'intersection des rues Lewis et Foster sont dotés de signaux visuels et sonores pour traverser des piétons;

ATTENDU QUE Ces installations qui permettent de traverser de façon sécuritaire cette intersection, sont présentes aux côtés Est, Nord et Ouest de l'intersection;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'en installer également au côté Sud de cette intersection.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande au MTMDET de procéder à l'installation d'une traverse piétonnière et d'un feu et signal sonore pour piétons sur l'artère Sud de l'intersection Lewis/Foster.

**Adopté**

17.04.11

**Service du greffe**

17.04.23.1

**Autorisation de signature – Entente avec Hydro-Québec – Bornes de recharge électrique.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans le cadre du Plan d'action en développement durable, s'est engagée à installer sur son territoire des bornes de recharge électrique pour ce type de véhicule;

ATTENDU QUE Pour ce faire, des ententes doivent intervenir avec Hydro-Québec pour ces installations.

ATTENDU QUE Deux ententes distinctes doivent être signées, une pour une borne de recharge rapide (400 V), laquelle devra également faire l'objet d'une entente avec les propriétaires du Tim Hortons, l'autre pour l'installation de 3 bornes de recharge régulière (240 V).

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la Greffière-adjointe à signer les ententes à intervenir avec les gens d'Hydro-Québec et les propriétaires du Tim Hortons, afin de permettre et régir l'installation de bornes de recharge électrique.

**Adopté**

17.04.23.2

**Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – Développement Dextradeur.**

ATTENDU QUE Le promoteur François Dextradeur s'apprête à faire construire une voie de circulation afin de poursuivre son développement résidentiel;

ATTENDU QUE Des travaux d'infrastructure seront tenus et, qu'en perspective que ce nouveau tronçon de rue devienne propriété de la Ville, cette dernière est directement impliquée dans l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec le promoteur François Dextradeur afin de déterminer les responsabilités et droits de chacun dans ce développement.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier ou la Greffière-adjointe à signer l'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur François Dextradeur en vue du ou des rues à être instaurées.

**Adopté**

17.04.23.3

**Autorisation de signature – Transaction Clinique.**

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a adopté, le 4 octobre 2016, la résolution 16.10.11.4 laquelle avait pour but d'autoriser le Maire, M. Pascal Russell et le Greffier, M. Éric Sévigny, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la transaction en vue de la construction de la nouvelle Clinique;

ATTENDU QUE M. Sévigny n'est plus à l'emploi de la Ville de Waterloo, il y a lieu de nommer d'autres signataires pour mener à terme ce projet;

ATTENDU QUE Dans le but de voir s'ériger cette nouvelle clinique sur son territoire, la Ville de Waterloo doit procéder à la vente d'un terrain lui appartenant;

ATTENDU QUE Dans le cadre du processus de transaction, les autorités municipales doivent signer un acte de vente d'immeuble avec l'acquéreur.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte de vente d'immeuble préparée par les notaires désignés par les acquéreurs.

Que la présente résolution autorise également le Maire et le Greffier à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de cette transaction.

**Adopté**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

17.04.24

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 18 avril 2017 est levée à 20H15.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-adjointe